



Cyril Roland et Sébastien Lantoine,
tourneurs-fraiseurs,
nés en 1981 et 1979,
volontaires depuis 1998 dans le Nord.

"J'avais appris que le centre avait besoin de personnel ; je me suis donc dit qu'il était temps que je rende hommage à mon grand-père qui avait été pompier pendant 35 ans. Mes copains m'ont dit que si je rentrais, ils me suivraient. Mon frère m'a suivi avec un de ses copains quelques années plus tard. Nous sommes maintenant une dizaine de jeunes dans cette caserne. On se serre les coudes, et on préserve l'esprit de camaraderie."



Olivier Leriche,
boulangier,
né en 1972,
volontaire depuis 1992
en Dordogne.

"Je commence à travailler vers 3 heures du matin et finis aux alentours de 11 heures. Je pars donc en intervention surtout dans la journée, au moment où il est difficile de trouver des pompiers disponibles. Désormais, mon ambition est de motiver les citoyens de la commune en leur disant qu'on peut faire plusieurs choses à la fois. Nous avons besoin que les jeunes prennent la relève !"



**1 pompier sur 10
est une femme**

Sandrine Krajewski,
infirmière anesthésiste,
née en 1977,
volontaire depuis 1993
dans le Pas-de-Calais.

"Mon père était un passionné qui avait l'esprit pompier chevillé au corps. Même s'il considérait que cela pouvait s'avérer dangereux pour sa fille, il m'a laissée devenir pompier à mon tour quand il a compris que cela me tenait vraiment à cœur."

Témoignages extraits de l'ouvrage *Tous Pompiers*
(2005 - Éditions des pompiers de France)

**Les sapeurs-pompiers assurent 24 h/24 la protection
des personnes, des biens et de l'environnement.**

80 % sont des volontaires : femmes et hommes, étudiants et actifs... qui ont choisi de consacrer leur temps libre au service public d'incendie et de secours.

C'est cette complémentarité unique et originale entre une structure professionnelle et l'engagement volontaire des citoyens qui permet aux sapeurs-pompiers d'être présents sur l'ensemble du territoire, et d'assurer des interventions rapides et efficaces, partout et pour tous.

Il existe de multiples façons de rejoindre les sapeurs-pompiers. Renseignez-vous auprès du centre de secours le plus proche ou de votre service départemental d'incendie et de secours (Sdis).

En savoir plus : www.pompiers.fr

Votre contact :

Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France

32 rue Bréguet - 75011 Paris

Tél : 01 49 23 18 18 - Fax : 01 49 23 18 19



CAISSE D'ÉPARGNE



EURO RSCG C&O

**200 000 volontaires...
38 000 professionnels...**



**Aller en Enfer.
Chercher quelqu'un.
Revenir avec.**



**Sapeur-pompier
Pourquoi
pas VOUS ?**

Réalisation : Éditions des pompiers de France 2007. Photos : Pascal Rossignol et Laurent Lacombe.

Rejoignez les sapeurs-pompiers de France

➔ **Dès 10 ans**, vous pouvez rejoindre l'une des 1 400 sections de **ISP** qui se forment à l'urgence et au secourisme le mercredi et /ou le samedi dans les centres de secours.

➔ **De 18 à 28 ans**, vous pouvez effectuer votre **volontariat civil** (nouvelle forme de service national) avec les sapeurs-pompiers pour une durée de 6 à 24 mois.

➔ **De 18 à 29 ans**,
votre passion peut devenir votre métier.
Engagez-vous aux côtés des 38 000 professionnels, fonctionnaires territoriaux.

■ Résider régulièrement en France et jouir de ses droits civiques, remplir les conditions d'aptitude médicale et physique.

■ Recrutement sur concours (épreuves sportives, écrites et orales) :
- sapeur : brevet des collègues ou équivalent (25 ans au plus),
- lieutenant : bac + 3 ou équivalent.

■ Et ensuite

Les lauréats doivent rechercher un poste dans un service départemental d'incendie et de secours. Après recrutement, ils suivent une formation, puis ils sont affectés principalement dans les grands centres de secours et les directions départementales.

➔ **De 16 à 55 ans**,
engagez-vous aux côtés des 200 000 volontaires

Étudiants, employés, artisans... des femmes et des hommes « presque ordinaires » qui, en parallèle de leur activité principale, ont choisi de se former et d'être disponibles pour porter secours à leurs concitoyens...
... auxquels s'ajoutent 11 000 médecins, infirmiers, pharmaciens, vétérinaires... engagés dans le Service de santé et de secours médical (SSSM) des sapeurs-pompiers, en plus de leur activité libérale ou hospitalière.

■ Résider régulièrement en France et jouir de ses droits civiques, remplir les conditions d'aptitude médicale et physique.
Mineurs : fournir une autorisation parentale,
SSSM : justifier du diplôme d'État de sa profession et être inscrit à l'ordre national.

■ Après des tests d'aptitude et des entretiens de recrutement, vous suivrez une formation initiale de sapeur-pompier.

■ Et ensuite

Vous serez affecté à un centre de secours. L'activité d'un volontaire est en moyenne de 6 interventions par mois et 5 jours de formation par an (avec une grande disparité de cas). Ils sont indemnisés par des vacations horaires.

• De nombreuses dispositions officielles facilitent la compatibilité entre activité professionnelle et volontariat sapeur-pompier.

Renseignez-vous !

1 intervention toutes les 9'



59 % Secours à victimes
dans des milieux divers : eau, montagne...



9 % Accidents de la circulation
routiers, ferroviaires, aériens...



9 % Incendie
habitations, industries, forêts...



23 % Divers
recherche, inondation, pollution...

